



Motion - 23_MOT_17 - Didier Lohri et consorts - La LATC outil de soutien de l'agriculture et viticulture urbaines

Texte déposé :

La période Covid a fait croire que la population avait pris conscience de l'importance des marchés ruraux. Force est de constater que le retour à la vie normale a fait oublier ce pan de la relation de proximité agricole et viticole, sans parler du vecteur financier.

Les marchés à la ferme sont distants des lieux de concentration de la population. Il est illusoire de croire que les citoyens vont aller chez le producteur pour faire leurs courses de manière régulière. ou acheter du fromage aux Amburnex, alpage jurassien de la commune de Lausanne. Cet exemple est aussi valable pour d'autres villes.

Il faut trouver des solutions d'amener les producteurs agricoles et viticoles ou de déplacer le cœur de la production et de la vente, dans les centres urbains des villes de plus de 5'000 habitants.

Une piste existe pour tenter d'atteindre cette volonté.

La loi cantonale sur l'aménagement du territoire LACT est un outil permettant de prévoir des zones urbaines favorisant la production agricole, viticole et surfaces de vente des produits locaux en circuit court dans l'esprit des ZIZA zone industrielle et artisanale.

L'agriculture et viticulture urbaine sont prises en considération par un changement de législation définissant des surfaces d'autoproduction alimentaire urbaines.

Déjà pratiquée par plus de 800 millions de personnes dans le monde, l'agriculture urbaine connaît un fort développement en Suisse.

S'il y a quelques années cultiver en ville pouvait paraître farfelu, aujourd'hui cela devient une véritable alternative, comme nous le prouve la multiplication des jardins partagés ou d'initiatives plus

originales en total respect du climat et des économies d'eau et d'énergies. Les technologies évoluent et sont primordiales pour obtenir des résultats pérennes. Les fermes verticales, comme à Zürich, sont à mettre en pratique car peu gourmande en surface et recyclant le volume de bâtiment en friche.

Le besoin de se nourrir reste pourtant la première nécessité à la vie humaine. Intégrant les pratiques agricoles en ville, l'agriculture urbaine rend ainsi accessible une offre alimentaire de qualité aux citoyens tout en reconnectant la nature à la ville. L'aspect éducation et formation est essentiel pour transmettre les réflexes naturels à nos descendants. Combien d'enfants ne savent pas que les tomates ne poussent pas en janvier mais suivent des saisons ?

Tous les aliments produits et consommés sur place évitent l'émission de gaz à effet de serre liés au transport. En encourageant les pratiques biologiques, c'est-à-dire sans utilisation de pesticides et d'engrais chimiques, nous réalisons une action concrète pour la planète.

C'est ainsi que nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la mise en place d'une surface significative d'agriculture et de viticulture, urbaine productive dans chaque ville en recourant aux surfaces sur les toits, aux friches et aux espaces urbains dépollués ou aux immeubles de production agricole en modifiant la LATC.

Cette aire devrait prendre en considération la densité de population pour disposer de lieux pour acquérir des produits alimentaires issus de la cité ou soit un espace dans lequel il puisse jardiner. Cela passe peut-être par une nette augmentation du nombre de jardins partagés, la création de ruelles vertes, le développement de potagers dans les institutions publiques (notamment les écoles)

Cette motion a été engendrée suite à une table ronde intitulée « La place de l'agriculture et son lien entre la ville et la campagne » réunissant des agriculteurs, des représentants de la formation et de la politique dont le lien suivant peut compléter les visions échangées. <https://lohri-vd.ch/table-ronde-du-24-5-23-st-prex-contexte-general-la-place-de-lagriculture-et-son-lien-entre-la-ville-et-la-campagne/>

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alice Genoud (VER)
2. Andreas Wüthrich (VER)
3. Claude Nicole Grin (VER)
4. David Raedler (VER)
5. Felix Stürner (VER)
6. Kilian Duggan (VER)
7. Martine Gerber (VER)

8. Nathalie Jaccard (VER)
9. Nathalie Vez (VER)
10. Pierre Fonjallaz (VER)
11. Pierre Zwahlen (VER)
12. Rebecca Joly (VER)
13. Sabine Glauser Krug (VER)
14. Sébastien Humbert (V'L)
15. Sylvie Podio (VER)
16. Théophile Schenker (VER)
17. Vincent Bonvin (VER)
18. Yannick Maury (VER)
19. Yolanda Müller Chabloz (VER)